

Avis de constitution

SOCIETE « LUMIERE CONSTRUCTION KORATA » en abrégé « LCK »

Siège ABIDJAN ,COCODY FAYA, NON LOIN DU FEU DE
FAYA, ILOT 15 , ILOT 2, Lot 15, Ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/10/2023, et enregistrés au CEPICI le 17/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LUMIERE CONSTRUCTION
KORATA » en abrégé « LCK »

Objet : BTP;

VENTE DES MATERIELS DE BATIMENTS;

COMMERCE GENERALE;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ,COCODY FAYA, NON LOIN DU FEU DE FAYA, ILOT 15 , ILOT 2, Lot 15, Ilot 2

Dirigeant(s) M KONE DOTIA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-11697 du 24/10/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°75983/GTCA/RC/2023 du 24/10/2023

